

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 27 (1955)

Heft: 8

Artikel: Le problème du logement des personnes âgées en Hollande

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124424>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans les techniques de luxe, il survit en placages de texture souple comme du papier ou du tissu, tel le flex-wood qui existe en plusieurs essences de bois et qui a l'aspect d'un véritable lambris, la disposition des lés en hauteur ou en largeur crée des effets différents et sert les corrections optiques. Mais, à une échelle plus modeste, donc plus accessible, voici le contreplaqué d'okoumé, le plus courant¹, ciré, verni, peint, laqué, les agglomérés de fibres de bois d'un ton plus ou moins chaud, maso-nite, isorels et leurs nombreux dérivés. Les larges plaques reçoivent une couche de peinture ou restent dans leur teinte originelle, revêtue d'un vernis transparent. Les joints, de même que ceux du contreplaqué, peuvent être camouflés sous de fines baguettes. Les tons, véritables camaïeu nuancé, le sens du fil, des fibres ou des copeaux compressés se prêtent à l'utilisation de la lumière. C'est avec les reflets, luisances, coupés de surfaces mortes, que les plus heureux effets peuvent être réalisés.

Toutefois, c'est le papier peint qui revendique la première place dans les revêtements du mur, par son prix de revient relativement peu élevé, sa variété de décor, sa facilité d'emploi. Il apporte aux corrections optiques son précieux concours. J'ai dit un mot des plus courantes. Mais il faut aussi envisager les cas exceptionnels : la pièce en galerie, étirée sur la façade, celle en boyau, toute en profondeur. En se rappelant que les grands ramages, les contrastes de valeur, les tons très colorés semblent rapprocher les murs qu'ils décorent, il est logique d'en user pour les parois latérales dans la pièce en galerie, pour celle du nord dans la pièce en profondeur. Le papier ou la peinture (puisque ces diverses matières peuvent s'associer dans un même ensemble) de ton uni et clair, appliqués sur les murs à « éloigner », contribueront à ce rétablissement fictif, illusoire, mais nécessaire pour l'œil et l'esprit, de proportions en réalité défectueuses.

Complément indispensable du mobilier, correcteur de proportions bâtarde, créateur d'ambiance, le revêtement du mur comprend aussi la peinture des portes et fenêtres, auxiliaire obligatoire pour la conservation des menuiseries du décor fixe. La peinture apporte à l'ensemble des notes vives ou discrètes qui achèvent l'harmonisation générale. Ainsi l'élément utile se tourne en ornement ; la fenêtre, la porte entrent dans le décor par leur menuiserie. Pour la porte, cela est de toute évidence, surtout s'il s'agit de la bonne porte ouvrante, d'usage

¹ La qualité supérieure utilise le chêne, le noyer ; celle de luxe emploie des bois exotiques.

immémorial, qui n'abdique pas devant les coulissantes, glissières et autres brillantes nouvelles venues, mises à l'honneur par les nécessités de l'espace restreint. Le ton qui la revêt se base, suivant le caractère que l'on désire donner à la pièce, sur un contraste ou une analogie soit de valeur, soit de couleur... Mais, d'une manière générale, quel que soit le parti abordé, et en tenant compte de la tendance actuelle à faire dominer les teintes claires sur les murs, il est préférable que les portes soient d'un ton plus soutenu... ton qui peut rester dans la même gamme, ou procéder d'une autre, s'aviver ou s'assombrir, rester pur ou être amorti... Le chambranle de la fenêtre, menuiserie de bois ou métallique, en est le rappel, presque toujours indispensable à l'équilibre de l'ensemble.

Il se peut aussi qu'un placard doive rester « placard » de rangement au lieu de se métamorphoser en bibliothèque ou niche à affectations diverses. Il ne doit jamais être dissimulé sous le revêtement du mur, formule vieillotte et étriquée. Les battants bien apparents seront modifiés en tant que structure, matière et couleur, pour s'accorder à ceux des portes dont ils seront le rappel.

Délicat est le choix des rideaux afin de maintenir l'équilibre général ; qu'ils soient simples pentes d'encadrement ou large tenture en plis verticaux et réguliers. Rattachés au décor mural, ils peuvent, nous l'avons vu, en rappeler un motif, quelque nuance, en plus nerveux, en plus coloré, mais indépendants aussi ils autorisent une certaine audace dans le contraste. Un seul principe reste inviolable, celui de l'équilibre sur lequel je ne crains pas d'insister, l'équilibre qui rend chaque élément du décor solidaire de l'ensemble. Et si les murs sont habillés de ramages ou d'un décor touffu et chargé, des rideaux unis ou presque constituent la meilleure solution d'un effet pittoresque, mais plus assuré. Avec un revêtement mural uni ou d'ornementation discrète, la fantaisie peut se donner libre cours dans les rideaux, à condition que l'échelle des motifs du décor soit bien adaptée aux proportions de la pièce... et que leurs couleurs n'apportent pas de discordance dans l'effet général.

Décor des murs de nos logis, n'est-ce pas à vous qu'il convient de demander la persistance de la qualité humaine, menacée par trop de perfectionnements mécaniques ? A ceux que les conditions de la « série », à structure uniformisée, effraient parce qu'elles semblent banir l'âme qui habitait les maisons du passé, un peu de cette âme est rendu par la parure murale où la personnalité de chacun peut s'exercer librement, où nous retrouvons l'élément poétique que réclame notre être sensible, accablé de matérialité.

LE PROBLÈME DU LOGEMENT DES PERSONNES AGÉES EN HOLLANDE

Tout enfant né de nos jours aux Pays-Bas a une chance d'atteindre l'âge de 70 ans. Il y a 75 ans, son grand-père devait se contenter, lui, de pouvoir atteindre « en moyenne » 40 ans. Car, à cette époque-là, sur 100 nouveau-nés, 21 n'atteignaient pas l'âge d'un an. Aujourd'hui, 2,2 seulement n'y parviennent pas. Ces quelques chiffres, qui traduisent les résultats du progrès des sciences médicales et de l'amélioration des conditions d'existence, ont pour conséquence, d'une part, que l'excédent annuel de la population est de 150 000 – 1,5 % de la population totale – de l'autre, que l'âge

moyen de la population néerlandaise va toujours en s'élevant. En même temps augmente le nombre des personnes de plus de 65 ans qui atteint actuellement 850 000, soit 8,5 % de la population totale. Et lorsque, d'après les statisticiens, la population, en 1970, aura passé au chiffre de 12,1 millions, le nombre des personnes ayant plus de 65 ans sera de 1,2 million, soit 10,1 % de la population.

Ainsi, les pouvoirs publics doivent-ils affronter le problème que représente l'existence de ce groupe important de personnes âgées. A côté des lois de caractère

social en vigueur (allocation de vieillesse) se pose également le problème tout particulier du logement pour ce groupe d'âge. C'est cet aspect que nous nous proposons de traiter aujourd'hui.

Le touriste qui se rend aux Pays-Bas en voyage organisé visite presque toujours, dans le vieux centre des villes, les « hofjes » : béguinages, lieu de retraite pour personnes âgées. Franchissant une porte, on pénètre dans un enclos cerné de maisons pittoresques et où le temps semble s'être arrêté. Au centre s'éploie une pelouse de gazon égayée de fleurs que traversent ceux qui se rendent à leur tâche quotidienne, tandis que, derrière les rideaux des demeures, se distingue, çà et là, quelque silhouette humaine.

Les « hofjes » datent des XIV^e et XV^e siècles. Ils ont été fondés par les riches bourgeois de l'époque qui, délivrant les vieillards du souci de payer un loyer, et leur fournissant en outre des vivres *in natura*, leur assuraient ainsi une fin de vie convenable. Mesure sociale qui, pour modeste qu'elle puisse paraître à nos yeux modernes, n'en représentait pas moins, pour l'époque, un phénomène unique en son genre. A côté d'intentions charitables, des motifs religieux jouaient souvent aussi leur rôle dans l'esprit des généreux donateurs. Et on leur pardonnera volontiers la petite satisfaction vaniteuse d'avoir pensé à donner leur nom à ces hospices, en considération de l'efficace bienfaisance dont ils témoignaient en la circonstance. Divers de ces noms sont parvenus jusqu'à nous. C'est ainsi que, dans les vieilles villes néerlandaises, on peut jeter un coup d'œil furtif dans la cour de Maria Tams, la cour de M. Cornelis Cinck, la cour de Nienwkoop, etc...

Les plus anciennes de ces cours sont celles que l'on découvre avec le plus de difficulté, cachées qu'elles sont au sein de l'agglomération urbaine. Ce n'est qu'ultérieurement, aux XVII^e et XVIII^e siècles, que les riches donateurs, avec plus d'ostentation que leurs devanciers, affichèrent leur bienfaisance en construisant « sur la rue » : et c'est de cette époque que datent les portes d'entrée imposantes, abondamment sculptées et ornées de maximes, que l'on trouve encore dans les vieilles villes de Hollande.

A partir de 1800 et en même temps que diminuait la richesse du pays, la générosité et la charité bourgeoises allaient s'amenuisant. Les administrations des églises s'efforçaient de sauver les vieillards de la misère et mettaient en œuvre d'autres moyens pour atteindre ce but. D'importants hospices furent construits au XIX^e siècle, sombres édifices dans le style de l'époque, où n'était réservé que peu de place à la vie individuelle des habitants. Cependant, les mesures prises par les églises se révélèrent efficaces et pratiques : les vieillards avaient un toit et n'étaient pas abandonnés.

A son tour, cette époque est maintenant révolue et, avec l'évolution des idées sociales, le secours apporté aux gens âgés s'est développé dans un sens moderne.

Voici quelques chiffres témoignant de cette évolution :

En 1950, sur les 771 000 Néerlandais et Néerlandaises de plus de 65 ans, 65 % vivaient chez eux, 13 % chez leurs enfants ou d'autres membres de la famille, 3 % dans une famille étrangère, 13 % vivaient seuls et 6 % dans des hospices ou autres établissements spéciaux.

Quant au logement, reproduisons ici quelques conclusions du rapport établi ces années dernières par une commission mixte composée de représentants gouvernementaux et d'organisations privées :

« Les personnes âgées devraient pouvoir demeurer le plus longtemps possible dans le quartier même qui représente en quelque sorte leur « milieu naturel » ;

» Il convient d'éviter une forte concentration de personnes âgées dans les grands ensembles d'immeubles ou dans de vastes édifices ;

» A l'intention des personnes valides, la construction s'impose de logements particuliers adaptés aux besoins spécifiques de leurs occupants ;

» La capacité des maisons de retraite ne doit pas dépasser 50 à 75 personnes. »

Ces principes sont maintenant généralement appliqués, comme on peut le constater en visitant les quartiers modernes des villes néerlandaises.

Les pouvoirs publics subventionnent les différentes formes de construction, à concurrence de la moitié environ. L'Etat accorde en outre son aide sous d'autres formes : par exemple, durant cinquante ans, une contribution de 50 florins par an par appartement ou logement indépendant, pour frais d'exploitation, si toutefois cette exploitation s'effectue sur une base non lucrative. Les municipalités fournissent une contribution d'un montant égal. De ce fait, les loyers peuvent être maintenus à un niveau assez bas : 5 florins par semaine pour les nouvelles maisons indépendantes, c'est-à-dire la moitié environ du prix normal de maisons construites avec subvention de l'Etat. Rappelons à cet égard qu'aux Pays-Bas, dans une ville, un loyer égal à 10 % du salaire est normal, comme il l'est, à la campagne, avec 6 %.

Dans un délai prévisible, les hospices datant du XIX^e siècle et les vieilles « hofjes » — et encore que celles-ci soient dotées des différentes commodités du confort moderne — n'abriteront plus de vieillards. Mais ils ne seront pas désertés pour autant, et il est digne de remarquer que les artistes néerlandais ne laissent guère passer l'occasion d'occuper toute place laissée vacante dans l'une de ces maisonnettes pittoresques, véritables oasis de silence et de paix au cœur des villes tumultueuses.

(La Journée du Bâtiment.)

UNE ÉCOLE DE PLEIN AIR MODÈLE

Au cours du voyage d'études qui a conduit nombre de travailleurs sociaux romands, l'an dernier, à travers la Hollande, les visiteurs ont eu l'occasion de remarquer une réalisation particulièrement intéressante, celle de l'école de plein air d'Amsterdam, réservée aux enfants déficients physiques.

Située dans un quartier d'Amsterdam et entourée d'un petit parc, cette école est remarquablement installée et construite de façon que l'enfant asthma-

tique (50 à 60 % des cas), chétif ou nerveux qui la fréquente, jouisse dans les meilleures conditions possibles de soins d'hygiène, du plein air et du soleil.

Les enfants restent tout le jour à l'école, de 8 h. 30 à 17 h. ; ils déjeunent en arrivant. De 13 h. 30 à 15 h. ils font la sieste. Par beau temps, ils sont toujours dehors. Le matériel de classe, très léger, peut être transporté facilement. Les lits de camp pour la sieste, bien conçus, sont aussi en tube léger avec des pieds